

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 JUIN 2006**

Délibération
n° 2006.06.214

**Modification du
tableau des
effectifs**

LE VINGT TROIS JUIN DEUX MILLE SIX à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **16 juin 2006**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, Denis DOLIMONT, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Madeleine ANCELIN, Philippe BERTHET, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Louis DESSET, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, François ELIE, Martine FAURY, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Jean- Michel LAMOUREUX, Didier LOUIS, Gérard MARQUET, François NEBOUT Jean-Jacques SYOEN, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Bernard CHARRIER à André BONICHON, Bernard ALLIAT à Lionel MERONI, Jean-Claude BESSE à Gilles VIGIER, Bernard CONTAMINE à Philippe BERTHET, Jean-Yves DE PRAT à Gérard MARQUET, Annie FOUGERE à Martine FAURY, Jean MARDIKIAN à Philippe MOTTET, Alain PIAUD à Jean DUMERGUE, Christian RAPNOUIL à Didier LOUIS, Patrick RIFFAUD à François ELIE,

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

Daniel OPIC par Madeleine ANCELIN

AFFAIRES GENERALES / RESSOURCES
HUMAINES

Rapporteur : **Monsieur CHABERNAUD**

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

La gestion des ressources humaines nécessite l'actualisation du tableau des effectifs suivante :

1. Direction de l'environnement, du cadre de vie et de la construction

• Eco-conseil/Environnement/Espaces verts

Considérant la nécessité d'assurer le bon fonctionnement du service et les missions correspondant au poste de responsable de l'équipe espaces verts, il conviendrait de créer un poste d'agent technique et de supprimer un poste d'agent des services techniques initialement créé par délibération n° 149 du 10 décembre 1999.

Cette modification n'entraîne aucune incidence financière et interviendra au 1^{er} août 2006.

• Déchets ménagers

Considérant la nécessité d'assurer le bon fonctionnement du service et les missions correspondant aux postes d'agents de collecte, il conviendrait de créer trois postes d'agent de salubrité et de supprimer, suite au départ en retraite de trois agents :

Un poste d'agent technique initialement créé par délibération n° 4 du 10 octobre 1984

Un poste d'agent de salubrité principal initialement créé par délibération n°9 du 30 septembre 1991.

Un poste d'agent technique principal initialement créé par délibération n°4 du 10 octobre 1984.

Cette modification entraîne une incidence financière négative de – 15 067€ et interviendra au 1^{er} août 2006.

• Eau et assainissement

Considérant la nécessité d'assurer le bon fonctionnement du service et les missions correspondant au poste d'agent chargé du contrôle des travaux eau et assainissement, il conviendrait de créer un poste de contrôleur et de supprimer un poste d'agent de maîtrise initialement créé par délibération n° 52 du 25 janvier 2002.

Cette modification entraîne une incidence financière de 1 371€ et interviendra au 1^{er} août 2006.

2. Politiques communautaires

- Nautilus

* Un agent nommé initialement dans le cadre d'emplois des agents d'animation qualifiés effectue en réalité des missions correspondant au cadre d'emplois des agents des services techniques.

Suite à la demande du service et de l'agent, il vous est proposé de créer un poste d'agent des services techniques et de supprimer un poste d'agent d'animation qualifié, initialement créé par délibération n° 238 du 4 juillet 2002.

Cette modification n'entraîne aucune incidence financière et interviendra au 1^{er} août 2006.

* Considérant la nécessité d'assurer le bon fonctionnement du service, il vous est proposé de supprimer un poste d'ETAPS (éducateur des activités physiques et sportives), initialement créé par délibération n°52 du 25 janvier 2002 et de créer un poste d'OTAPS (opérateur des activités physiques et sportives).

Ceci permettra la nomination d'un agent titulaire sur ce poste.

Cette modification entraîne l'incidence financière de -1 298,51€ sur une année pleine et interviendra au 1^{er} août 2006.

3. Politiques solidaires et aménagement du territoire

- Crèche

Considérant la nécessité d'assurer le bon fonctionnement du service et les missions correspondant à la surveillance des enfants confiés à la crèche, il conviendrait de créer un poste d'auxiliaire de puériculture et de supprimer, suite au départ en retraite d'un agent un poste d'auxiliaire de puériculture principale initialement créé par délibération n° 215/1 du 28 juin 2001.

Cette modification entraîne une incidence financière négative de – 3 477€ et interviendra au 1^{er} octobre 2006.

Vu l'avis favorable de la commission affaires générales du 8 juin 2006,

Je vous propose :

DE MODIFIER ainsi qu'il suit le tableau des effectifs :

Direction/service	Suppression	Nombre	Création	Nombre
DECVC Eco- conseil / Environnement / Espaces verts	Agent des services techniques	1	Agent technique	1
Déchets ménagers	Agent technique	1	Agent de salubrité	3
	Agent technique principal	1		
	Agent de salubrité principal	1		
Eau-assainissement	Agent de maîtrise	1	Contrôleur	1
Politiques communautaires – Nautilus	Agent d'animation qualifié	1	Agent des services techniques	1
	ETAPS	1	OTAPS	1
Politiques solidaires et aménagement du territoire	Auxiliaire principal de puériculture	1	Auxiliaire de puériculture	1

DE PRECISER que les crédits sont inscrits au budget primitif 2006 et budget assainissement, chapitre 012.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 05 juillet 2006	<u>Affiché le :</u> 06 juillet 2006